



Campagne d'inscription 2025-2026

Préparation des documents en format PDF

<input type="checkbox"/>	Photo récente de l'enfant
<input type="checkbox"/>	Passeport du père
<input type="checkbox"/>	Passeport de la mère
<input type="checkbox"/>	Passeport de l'enfant
<input type="checkbox"/>	Iqama du père sinon visa de regroupement familial à titre provisoire du père
<input type="checkbox"/>	Iqama de la mère sinon visa de regroupement familial à titre provisoire de la mère
<input type="checkbox"/>	Iqama de l'enfant sinon visa de regroupement familial à titre provisoire de l'enfant
<input type="checkbox"/>	<u>Au cas où la procédure d'obtention d'iqama n'a pas encore été lancée, prière de remplir, signer et télécharger sur la plateforme en ligne la 'lettre d'engagement iqama'</u>
<input type="checkbox"/>	Livret de famille ou extrait d'état civil familial ou dossier de famille ou extrait des registres de l'état civil récent (moins de 3 mois) comprenant les données des parents et des enfants. En cas de divorce, merci de fournir également un document officiel qui justifie de l'autorité parentale et du droit de garde
<input type="checkbox"/>	Bulletins scolaires disponibles de l'année 2024-2025
<input type="checkbox"/>	Carnet d'apprentissage <u>pour les élèves de la maternelle</u> (petite, moyenne, grande section)
<input type="checkbox"/>	Certificat de scolarité récent (moins d'un mois)
<input type="checkbox"/>	Dossier médical à télécharger du site, remplir puis télécharger sur la plateforme en ligne
<input type="checkbox"/>	Carnet de vaccination à jour avec le nom de l'enfant
<input type="checkbox"/>	Pour les Saoudiens , dérogation délivrée par le Ministère de l'Education saoudienne
<input type="checkbox"/>	Si votre enfant bénéficie d'un PAI, d'un PPS ou d'un PAP, merci de le joindre impérativement

A envoyer impérativement par mail au service des inscriptions avant le 15 août 2025

- Iqamas (ou visas de regroupement familial) du père, de la mère et de l'enfant, **sinon** la lettre d'engagement iqama
- Bulletins annuels de l'année 2024-2025 **avec avis de passage en classe supérieure**. En cas de redoublement, l'élève sera inscrit dans son niveau actuel
- Certificat de radiation (exéat) du précédent établissement (pour les établissements homologués)

L'acceptation définitive de votre/vos enfant/s et l'entrée en classe ne peuvent se faire avant délivrance de ces documents.



Remarques Plateforme en ligne

- Tout document flou et non lisible n'est pas recevable.
- Tout dossier de préinscription validé n'incluant pas toutes les pièces demandées ne sera pas étudié.
- Pour le téléchargement des documents, utiliser un **ordinateur** (pas de téléphone ni de tablette).
- Créer impérativement **deux** responsables avec leurs numéros de téléphone et adresses mails respectifs.
- Si vous êtes dans la démarche d'obtention de l'iqama :
 - Tapez dans la rubrique « numéro de l'iqama » le suivant « en cours ».
 - Téléchargez dans la rubrique « iqama de l'enfant » une photocopie du visa de regroupement familial.
- Si vous n'avez pas encore entamé la démarche d'obtention de l'iqama:
 - Tapez dans la rubrique « numéro de l'iqama » le suivant « en cours ».
 - Téléchargez dans la rubrique « iqama de l'enfant » un document vierge intitulé « iqama en cours ».
 - Remplir, signer et télécharger « la lettre d'engagement iqama ».